



## DIRECTION D'ÉCOLE

### Rapport de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale : pour le SNUDI-FO, c'est NON !



Le 1er août, quelques jours avant que le ministre n'ouvre l'agenda social sur la direction d'école, la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale présente un rapport sur la direction d'école.

**Que veut la majorité des directeurs d'école ?** Une amélioration de leurs conditions de travail, toujours plus dégradées, avec plus de décharges, plus de salaire, le retour des aides administratives et un recentrage sur leurs missions.

**Que contient vraiment ce rapport ?** Les mesures proposées ne correspondent en rien à ces revendications. Il s'agit au contraire d'un bouleversement total du fonctionnement des écoles publiques et une remise en cause de nos garanties statutaires.

#### Jugez par vous-mêmes !

**Regroupements d'écoles, suppression des écoles maternelles, de bon nombre d'écoles rurales... et le retour des EPEP** que la mobilisation avait permis de repousser.

Le rapport préconise une mise en réseau des écoles autour du collège de secteur avec mutualisation des moyens matériels et humains, des enseignements école/collège. Des milliers d'école (avec leurs directeurs) seraient rayées de la carte, des milliers de classes seraient fermées.

**Des nouveaux directeurs qui ne seraient plus des enseignants mais des supérieurs hiérarchiques, sur la base d'une « lettre de mission ».** Le rapport prévoit la création d'un **statut de directeur d'école, accessible par concours**. Ces nouveaux « managers » d'écoles de 10 classes et plus, seraient complètement déchargés, « coupés » de la mission d'enseignement et de leurs collègues.

**Seuls 20 % des 45.000 directeurs actuels pourraient prétendre au titre de « néo-directeur » !** Quid de tous les autres ?

**Quant aux « néo-directeurs », ils seraient chargés de nouvelles missions,** comme la gestion des autorisations d'absence ou des remplacements, la coordination des réseaux d'éducation prioritaire, le repérage de « situations difficiles » ou même la « direction du périscolaire », les plaçant ainsi sous la tutelle des collectivités territoriales.

**Alors que des réunions sont prévues sur la direction d'école, le SNUDI-FO s'est adressé au ministre.** Il lui a demandé de ne pas retenir les propositions du rapport de la commission des affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale et d'ouvrir des négociations sur les réelles revendications concernant la direction d'école.

[Lire le courrier du SNUDI FO au Ministre](#)

## Le SNUDI-FO revendique :

- La non-prise en compte par le ministère des propositions contenues dans le rapport de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale ;
- L'augmentation des décharges de service, le maintien intégral et l'extension des cadres départementaux plus favorables ; pas un directeur sans décharge statutaire hebdomadaire ;
- La prise en compte dans tous les départements de toutes les classes dans le calcul des décharges de direction, y compris les CP et CE1 dédoublés en Éducation prioritaire ;
- Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous ;
- Une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la Fonction publique ;
- La tenue de toutes les réunions durant le temps scolaire avec le remplacement du directeur par un titulaire-remplaçant ;
- Le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde ;
- Le rétablissement du cadre national de l'école publique et l'arrêt des processus de territorialisation, afin de préserver les directeurs comme leurs adjoints des ingérences et pressions locales ;
- L'attribution de l'ensemble des postes de direction au barème (AGS) ; non aux postes profilés !
- Le respect du décret de 1989 fixant les missions des directeurs.

Lire le communiqué du SNUDI FO

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES

*FO défend les intérêts moraux et les conditions de travail des salariés !*

*Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter **FNEC FP FO***



**4 clics**  
pour vos revendications  
**4 clics**  
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO

**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :**

**Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi : Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !**

*Pour une première adhésion, seuls les 4 mois restants sont à cotiser !*



**Tarif spécial « fin d'année 2018 » >ICI<**

### Mes avantages :

- 1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2018)
- 2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)